FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nilfisk Deep Clean

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Nilfisk Deep Clean

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Detergent

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange (REACH)

Aucune en particulier

▼Utilisations déconseillées

Aucune en particulier

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Nilfisk A/S
Kornmarksvej 1
2605 Brøndby
Denmark
+45 43 23 40 50
www.nilfisk.dk

Personne à contacter

-

Courriel

sds.com@nilfisk.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

2020-11-02

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

Date de la précédente édition

2020-09-25 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence

▼Générales

P101, En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102, Tenir hors de portée des enfants.

▼Précautions

P264, Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.
P280, Porter protection des yeux.

▼Intervention

P305+P351+P338, EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313, Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

-

Élimination

-

▼Contient

Aucune en particulier

2.3. Autres dangers

▼Autre étiquetage

EUH208, Contient fragrance. Peut produire une réaction allergique.

▼

Autre

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

▼3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Fatty alcohol ethoxylate	CAS No.: 69011-36-5 EC No.: 500-241-6 REACH No.: 01-2119976362-32-0000 Index No.:	3-5%	Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 (SCL: 10.00 %)	
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	CAS No.: 164462-16-2 EC No.: REACH No.: 01-0000016977-53 Index No.:	3-5%	Met. Corr. 1, H290	
UNDECYLENAMIDOPROPYLTRIMONIUM METHOSULFATE	CAS No.: 94313-91-4	1-3%	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315	

	EC No.: 304-990-8 REACH No.: Index No.:			
SODIUM LAURIMINODIPROPIONATE	CAS No.: 14960-06-6 EC No.: 239-032-7 REACH No.: Index No.:	1-3%	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	
phenoxyethanol	CAS No.: 122-99-6 EC No.: 204-589-7 REACH No.: 01-2119488943-21-0000 Index No.: 603-098-00-9	<1%	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	
acide acétique ... %	CAS No.: 64-19-7 EC No.: 200-580-7 REACH No.: 01-2119475328-30-0000 Index No.: 607-002-00-6	<1%	Skin Corr. 1A, H314 (SCL: 90.00 %) Flam. Liq. 3, H226	EU
fragrance	CAS No.: EC No.: REACH No.: Index No.:	<1%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	
Sodium Hydroxide	CAS No.: 1310-73-2 EC No.: 215-185-5 REACH No.: 01-2119457892-27-0000 Index No.: 011-002-00-6	<0.1%	Skin Corr. 1A, H314	
Colour	CAS No.: EC No.: REACH No.: Index No.:	<0.0015%		

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

EU: limite européenne d'exposition professionnelle.

Étiquetage du contenu conformément au règlement sur les détergents 648/2004

< 5%

· Agents de surface amphotères
· Agents de surface cationiques
· Agents de surface Non ioniques
· Colorant
· Parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

▼4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

▼Contact cutané

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet

▼4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets.
Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

▼7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.
Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Température de stockage

Temperature
> 0°C

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit dout être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

▼8.1. Paramètres de contrôle

—
acide acétique ... %
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 25
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 20
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 50

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. INRS ED 984, 10/2016.

DNEL

Aucune information disponible

PNEC

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

Fumer, consommer de la nourriture et des boissons ainsi que le stockage de tabac, de nourriture et de boissons est interdit dans le local de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

▼Équipements respiratoires

Situation de travail	Type	Classe	Couleur	Normes
-	Pas d'exigences particulières	-	-	-

Protection de la peau

Situation de travail	Recommandé	Type/Catégorie	Normes
	Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-

Protection des mains

Situation de travail	Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
	Caoutchouc nitrile	0,3	>240	EN388	

▼Protection des yeux

Situation de travail	Type	Normes	
	En cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure, utilisez une protection faciale.	EN166	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique
Liquide
Couleur
Bleu
Odeur
Caractéristique
Seuil olfactif (ppm)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
pH
10
Densité (g/cm³)
1.02
Viscosité
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Changement d'état
Point de fusion (°C)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point d'ébullition (°C)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Pression de vapeur
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Densité de vapeur
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Température de décomposition (°C)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie
Point d'éclair (°C)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Inflammabilité (°C)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Inflammation spontanée (°C)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Limite d´explosivité (% v/v)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Propriétés explosives
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Capacités oxydantes
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Solubilité
Solubilité dans l'eau
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
n-octanol/coefficient d'eau
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Solubilité dans la graisse (g/L)
Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible
10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

▼10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier

▼10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
Fatty alcohol ethoxylate	Rat	LD50	Oral	> 500 - 2000 mg/kg ·
Fatty alcohol ethoxylate	Rat	LD50	Dermique	> 4000 mg/kg ·
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Rat	LD50	Oral	> 2000 mg/kg ·
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Rat	LD50	Dermique	> 2000 mg/kg ·
acide acétique ... %	Rat	LC50	Inhalation	16000 ppm/4 h ·
acide acétique ... %	Lapin	LD50	Dermique	1060 mg/kg ·
acide acétique ... %	Rat	LD50	Oral	3310 mg/kg ·

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant	Espèce	Test	Durée	Période d'observation	Potentiel d'irritation	Valeur
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Lapin	OECD 404	Aucune information disponible	-	-	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

▼Sensibilisation respiratoire

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

▼Sensibilisation cutanée

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom du produit/composant	Espèce	Test	Valeur
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	-	OECD 471	Negative

Cancérogénicité

Nom du produit/composant	Espèce	Test	Valeur
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Rat	-	Negative

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

▼Autres informations

Aucune en particulier

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom du produit/composant	Espèce	Test	Durée	Valeur
Fatty alcohol ethoxylate	Poisson	LC50	96 heures	10 - 100 mg/L ·
Fatty alcohol ethoxylate	Daphnie	EC50	48 heures	10 - 100 mg/L ·
Fatty alcohol ethoxylate	Algues	EC50	72 heures	10 - 100 mg/L ·
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Poisson	LC50	96 heures	> 200 mg/L ·
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Daphnie	EC50	48 heures	> 200 mg/L ·
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Algues	EC50	72 heures	> 200 mg/L ·
UNDECYLENAMIDOPROPYLTRIMONIUM METHOSULFATE	Poisson	LC50	96 heures	> 251 mg/L ·
UNDECYLENAMIDOPROPYLTRIMONIUM METHOSULFATE	Daphnie	EC50	48 heures	136 mg/L ·
UNDECYLENAMIDOPROPYLTRIMONIUM METHOSULFATE	Algues	EC50	72 heures	1,3 mg/L ·
acide acétique ... %	Poisson	LC50	24 heures	251 mg/L ·
acide acétique ... %	Daphnie	IC50	96 heures	47 mg/L ·

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Fatty alcohol ethoxylate	Oui		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom du	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF

produit/composant			
Fatty alcohol ethoxylate	No	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	No	-4,0000	Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

▼13.1. Méthodes de traitement des déchets

▼Catalogue Européen de Déchets (CED)

20 01 29* Détergents contenant des substances dangereuses

Étiquetage spécifique

Sans objet

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

ADR/RID

Sans objet

IMDG

Sans objet

IATA

Sans objet

"MARINE POLLUTANT"

Non

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

▼Limites d'utilisation

Aucune en particulier

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

SEVESO - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

▼Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H312, Nocif par contact cutané.
H332, Nocif par inhalation.
H302, Nocif en cas d'ingestion.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H290, Peut être corrosif pour les métaux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H226, Liquide et vapeurs inflammables.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVCB = Substances hydrocarbures complexes

Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:
La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Homologué par

MH

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l’utilisation d’autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.